

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4417

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006 - Participation financière - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Bron, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis plusieurs années dans le quartier du Terraillon. Elles visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants, en privilégiant leur participation et en développant la présence de proximité dans le quartier.

Au fil des années, les actions qui ont été initiées ont pris des formes telles que : la coordination technique des différents gestionnaires des espaces publics et privés, le plan de propreté sur les espaces publics et le soutien à l'enlèvement des encombrants sur les copropriétés, les missions de proximité des syndicats des copropriétés Terraillon et Caravelle, les aménagements d'espaces avec les habitants, la sécurisation des espaces extérieurs, le surentretien des copropriétés, la médiation sur le centre commercial et l'action de médiation auprès de toutes les tranches d'âge par les adultes relais, etc.

En cohérence avec la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) et du plan de sauvegarde des copropriétés dégradées dans le quartier du Terraillon, il est nécessaire de conforter la GSUP.

La programmation de GSUP 2006 de la commune de Bron dans le quartier du Terraillon s'inscrit dans la convention-cadre relative à la GSUP 2004-2006, approuvée par la délibération du Conseil n° 2004-1791 en date du 29 mars 2004 et signée le 8 juin 2004 par l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, la SA Axiade Rhône-Alpes, l'Opac du Rhône, la régie Gambetta, la régie Molière et la régie Sycri.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2006 est estimé à 763 530 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 118 045 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Bron dans le quartier du Terraillon pour l'année 2006 tel que présenté en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 118 045 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 340, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,